

**EXERCICE 2024 - Département 35**

**AIDE AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ELEVAGES**  
**Récupérateur de chaleur sur tank à lait**

**Formulaire de demande de subvention**

Identification du demandeur (collez votre étiquette PAC ou complétez les informations) :		ETIQUETTE PAC	
NOM : .....	PRENOM : .....		
DENOMINATION DE L'EXPLOITATION (GAEC, EARL, ...) : .....			
N° SIRET :	N° PACAGE :		
ADRESSE : N° : ..... RUE OU LIEU-DIT : .....			
<i>Si absence de N° de rue, veuillez préciser le numéro de parcelle cadastrale du siège de l'exploitation :</i> .....			
CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....			
N° TELEPHONE :	N° PORTABLE :		
N° d'élevage (EDE) :		Jeune Agriculteur : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Agriculture Biologique : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Adresse mail : .....		Nombre d'associé(s) dans l'exploitation : .....	
NOM(S) et Prénom(s) du/des associé(s) : .....			

- Je déclare avoir pris connaissance des procédures techniques et financières relatives au présent programme et déclare respecter les conditions d'éligibilité
- Je sollicite une **subvention de 40 % (50% si je suis Jeune Agriculteur** – voir conditions dans la note d'information page 2) pour l'installation d'un **RECUPERATEUR DE CHALEUR SUR TANK A LAIT**, sachant que le plafond des dépenses subventionnables est de 3 000 € HT, que l'équipement doit être agréé et que sa mise en place devra être réalisée par un installateur également agréé dans le cadre du présent programme.
- Je déclare que les investissements concernés n'ont pas déjà bénéficié d'une aide dans le cadre d'Agri Invest ou dans le cadre du présent programme.
- Je déclare avoir pris connaissance que cet investissement ne pourra faire l'objet d'une autre aide publique (Union Européenne, État, Département...) que dans la limite des règles d'encadrement communautaire des aides publiques.
- Je m'engage à ne pas solliciter une autre aide au titre du présent dispositif, pour un même type d'investissement.
- Je déclare être engagé dans la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage (CBPE pour les Bovins Lait, CBPO pour les Ovins Lait ou CM/CBPEC pour les Caprins) ou Signe Officiel de Qualité.
- Je certifie sur l'honneur que les indications portées sur ce dossier et les pièces jointes à la présente demande sont réelles et sincères.

Fait à ....., le .....

Signature(s) de l'éleveur, du gérant ou de tous les associés selon le statut juridique de l'exploitation  
(précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »)

**Cette subvention vous est accordée par votre Conseil Départemental.**

## PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Formulaire de demande de subvention, rempli, daté et signé en original
- Copie de la fiche de prescription de l'installation établie par l'installateur agréé  
*Important : La fiche de prescription doit être signée par l'installateur agréé et par l'éleveur, et son exemplaire original remis à l'éleveur*
- Copie du devis détaillé, non signé établi par l'installateur agréé
- Relevé d'identité bancaire - *important* : La dénomination doit être identique à celle du demandeur (nom-prénom ou raison sociale pour Gaec, Earl ou Société)
- Justificatif statut « Jeune Agriculteur » (JA) :
  - JA déjà installé : copie du certificat de conformité jeune agriculteur attestant de la date d'installation effective du JA porteur de projet,
  - JA en cours d'installation : copie de la notification d'attribution de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

## PIECES A FOURNIR POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

- Devis de l'installation signé et daté après l'accusé de réception de votre dossier au GIE Elevages
- Jeunes Agriculteurs uniquement : copie du Certificat de Conformité d'installation Jeune Agriculteur, si non fourni précédemment.
- Factures acquittées par l'installateur agréé. *Important* : Toutes les factures (copies ou originales) doivent porter les mentions suivantes : « facture réglée le... » avec cachet et signature de l'installateur agréé en original.

**L'ensemble des pièces et justificatifs à fournir, pour la demande de subvention, puis pour le versement de la subvention, doit être adressé exclusivement au Département d'Ille et Vilaine.** Après validation de votre demande en Commission Permanente, le **Département d'Ille et Vilaine** vous notifiera votre accord de subvention et, sous réserve de la conformité des justificatifs que vous aurez à produire ensuite, procédera à son versement par virement bancaire.

### **IMPORTANT :**

- **Agri Invest** : Si l'installation du récupérateur de chaleur se fait dans le cadre d'un dossier Agri Invest pour l'extension, la rénovation ou l'installation d'équipements de traite, vous n'êtes pas éligibles aux aides du Conseil Départemental
- A compter de la date d'accord de subvention, vous disposez d'un **délai maximum de 24 mois** pour faire réaliser l'installation par l'installateur agréé.
- Les dates des factures établies par l'installateur agréé doivent être obligatoirement postérieures à la date d'accusé de réception envoyé par le Département d'Ille et Vilaine.
- A compter de la date de réalisation des travaux, vous disposez d'un **délai maximum de 12 mois** pour transmettre au Département d'Ille et Vilaine les justificatifs nécessaires au versement de la subvention.

### **VOS CONTACTS :**

#### **Envoi de vos demandes de subvention et de versement :**

Département d'Ille-et-Vilaine  
Pôle dynamiques territoriales  
Direction Transformation Ecologique  
Service Agriculture, Alimentation, Energie  
1, avenue de la Préfecture  
35042 Rennes cedex  
02.99.02.20.32

Contact : Mael CANO mael.cano@ille-et-vilaine.fr

#### **Notification et versement de votre subvention :**

Voir courrier de notification d'accord de subvention qui vous sera adressé ultérieurement.